

## PEB pour les bibliothèques

Ce service s'adresse aux bibliothèques françaises et étrangères participant au réseau national et international de prêt du document à distance.

[Documents accessibles](#) | [Tarifs](#) | [Formuler votre demande](#) | [Contact](#)

## Documents accessibles

Outre les collections générales, la bibliothèque de Paris 8 possède :

- toutes les thèses de doctorat soutenues à Paris 8 ;
- le fonds RDA / nouveaux Länder.

Avant de faire une demande, vérifiez si le document souhaité se trouve dans notre catalogue.

## Tarifs

Nous ne pratiquons pas la taxe.

### **Etablissements français membres du réseau Supeb**

Gratuité pour tous les types de documents

### **Etablissements en France métropolitaine hors réseau Supeb**

7 € pour tous les types de documents

### **Etablissements étrangers**

12 € pour tous les types de documents

## Formuler votre demande

**La bibliothèque de Paris 8 participe au réseau Supeb de l'ABES. Les demandes Supeb seront traitées en priorité par notre service.**

Les bibliothèques ne participant pas au réseau Supeb peuvent faire leur demande par :

- [ACCES AU FORMULAIRE](#) ;
- Courrier, à l'adresse suivante :  
Bibliothèque de l'Université Paris 8  
Prêt entre bibliothèques  
2, rue de la Liberté  
F-93526 Saint-Denis Cedex 02

### **ATTENTION :**

- Les demandes doivent contenir toutes les informations nécessaires sur le document souhaité ;
- Les demandes doivent contenir toutes les informations nécessaires sur la bibliothèque demandeuse (nom, adresse complète, téléphone ou fax ou courriel, rbccn si vous en avez un) .
- Un formulaire ne doit contenir qu'une seule demande.

## **Contact**

Contactez le PEB : [peb.bu\[at\]univ-paris8.fr](mailto:peb.bu[at]univ-paris8.fr)

Page mise à jour le 16/10/2017

**URL source:** <http://bu.univ-paris8.fr/peb-pour-les-bibliotheques>